



Paris, le 6 mars 2025

**Destinataires**

Associations affiliées

Réf : DM/DMB/2025-131

Pôle de l'Administration Générale / Service Juridique

Affaire suivie par : Dominique Maillot

Objet : Cotisation assurance 2025-2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que le tarif de l'assurance fédérale pour chaque licencié sera maintenu à 17,19€ pour la saison 2025-2026.

Après discussion avec la Fédération, la Compagnie Groupama a accepté de ne pas augmenter le tarif pour la prochaine saison.

Cette décision reste toutefois conditionnée à l'absence de sinistre majeur d'ici le 31 août 2025. Nous savons pouvoir compter sur la vigilance de chacun afin que la sécurité des gymnastes demeure la priorité de l'activité des clubs au quotidien.

Nous restons à votre écoute et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Dominique Mérieux  
Présidente

Copie : Comités régionaux – Comités départementaux – Comité Directeur